

## **Implication de la communauté des émigrants dans l'impulsion des accords de coopération décentralisée : illustration par le jumelage d'Aubervilliers (France) à Bouzeguène (Algérie).**

### **Involvement of the emigrant community in the impetus of decentralized cooperation partnership: illustrated by the twinning of Aubervilliers (France) to Bouzeguène (Algeria).**

Hassaine Mahfoudh\*, Laboratoire , LAREMO, (Université de Tizi-Ouzou)  
[mahfoudh.hassaine@ummo.dz](mailto:mahfoudh.hassaine@ummo.dz)

Abrika Belaid†, Laboratoire , LAREMO, ( Université de Tizi-Ouzou)  
[belaidamazigh@yahoo.fr](mailto:belaidamazigh@yahoo.fr)

Reçu	27-03-2020	Accepté	14-04-2021
------	------------	---------	------------

#### **Résumé**

L'analyse de la contribution de la migration au développement local n'a commencé à mobiliser l'intention des décideurs et des chercheurs que tardivement. Les résultats des analyses menées ont été perçus essentiellement sous l'angle économique vu à partir d'une perspective de Sud traduisant le transfert de fonds. Cet article traite de leur implication dans les territoires d'accueil. Le jumelage entre les communes de Bouzeguène (Algérie) et Aubervilliers (France) révèle que les associations issues de l'émigration peuvent constituer un facteur de rapprochement entre les territoires d'accueil et d'origine et un véritable atout pour la coopération décentralisée. En revanche, ces associations sont livrées à elles-mêmes dans l'absence d'un appui technique et financier des deux territoires respectifs.

**Mots Cles :** Association de migrants, Coopération décentralisée, Développement local, Structures villageoises, Transfert de fonds

#### **Abstract**

The analysis of the contribution of migration to local development has only belatedly begun to mobilize the attention of policy-makers and researchers. The results of the analyses carried out have been perceived mainly from an economic perception from a Southern perspective reflecting the transfer of remittances. This article deals with their involvement in the host territories. The twinning between the municipalities of Bouzeguène (Algeria) and Aubervilliers (France) reveals that associations resulting from emigration can be a factor of rapprochement between the host and home territories and a real asset for decentralized cooperation. On the other hand, these associations are left to their own devices in the absence of technical and financial support from the two respective territories.

**Key Words:** Association of migrants, Decentralized cooperation, Local development, Transfer of funds, Village structures

---

\*Auteur correspondant

## Introduction

La migration, en général, constitue un phénomène universel et très ancien. « Elle désigne le déplacement géographique de personnes pour diverses raisons (économiques, politiques, bien être meilleur...). Les migrations peuvent se dérouler au sein d'une région, d'un pays (migrations intérieures ou internes), entre les pays (migrations internationales) » (Bertheleu et Wadbled, 2017, p 33). Cependant, la migration ne se limite pas seulement aux mouvements géographiques. Elle présente aussi des racines historiques, sociales et culturelles. Cela dit, un émigré se doit de respecter des valeurs traditionnelles telles que l'importance du groupe (Hyánková, 2005).

Dans la société kabyle, se basant sur un système de gouvernance concret imprégné des réalités sociales des populations, doté d'un code de conduite réglementé dans le droit coutumier et d'institutions traditionnelles (Abrika, 2011), *thamourt*<sup>‡</sup> occupe une place essentielle. Autrefois, « il suffit qu'un Kabyle quitte son village natal pour qu'il se sente étranger » (Hyánková, 2005, p5). Lacoste-Dujardin (2002) en étudiant la société kabyle, a montré l'importance capitale des liens de parenté qui définissent l'identité de chacun. En effet, en Kabylie, la primauté est réservée à la parenté qu'à l'individu. Cette forte solidarité qui s'étend même au-delà des frontières nationales a fait que chaque émigré kabyle a l'obligation de participer non seulement à la prospérité de sa famille, mais également de son village. Dans ce contexte, L'importance des liens sociaux et la pertinence des solidarités villageoises font « que les intérêts collectifs ou généraux sont reconnus comme plus légitimes que les intérêts particuliers des individus » (Bessah, 2014, p 284). Les émigrés kabyles contribuent pleinement à l'amélioration du cadre de vie des membres de leurs familles et leurs villages de départ. Des projets de développement local ont été réalisés grâce aux apports des émigrés par les transferts de fonds qu'ils effectuent.

Ces dernières années, les associations issues de la migration constituent des passerelles entre différents pays, en particulier entre les deux rives de la méditerranée. Elles peuvent être à l'origine de coopération entre les gouvernements locaux de différents pays et constituent un véritable atout pour la coopération décentralisée. « ... Cette implication se traduit par la création d'associations issues de migrants qui pourraient être des passerelles entre leurs pays d'accueil et d'origine » (Dris, 2009, p7). En Algérie, déjà depuis les années 1980, les émigrés résidant à Marseille ont réussi à converger la ville de Marseille et la wilaya d'Alger donnant lieu à un accord de coopération décentralisée. L'association « Bouzeguène-Europe », composée essentiellement de jeunes kabyles résidant à Seine-Saint-Denis (France), a réussi à mettre en œuvre un projet de coopération décentralisée entre la commune d'Aubervilliers et la commune de Bouzeguène.

---

<sup>‡</sup> Signifie le pays, la famille, le groupe des hommes, le village, la communauté en général

A travers cet article, nous avons voulu explorer la contribution de la communauté issue de l'émigration non pas seulement par la seule logique économique de transfert de fonds vers les territoires d'origine. Il s'agit d'examiner l'apport de la migration, au-delà de ces transferts, notamment par son implication au sein des territoires d'accueil, et par conséquent, les retombées que peut générer cette dernière sur le territoire d'origine. Le partenariat effectué entre les communes de Bouzeguène (Algérie) et d'Aubervilliers (France) constitue un exemple concret qui met en avant l'implication du mouvement associatif issu de la migration dans le tissage des accords de jumelage. La méthodologie de travail consiste à appréhender, en premier lieu, la relation entre les migrants et leurs territoires d'origine. Il a fallu élaborer un cadrage théorique mobilisant et expliquant les concepts relatifs à notre étude ainsi que la relation existante entre eux. L'approche empirique de cette étude s'articule en deux parties : d'une part, l'analyse est basée sur une collecte de données relatives à l'accord de coopération décentralisée entre les deux villes auprès de la commune de Bouzeguène et l'association « Bouzeguène-Europe » afin de dresser un état des lieux de l'accord. D'autre part, une enquête de terrain avec des guides d'entretien a été réalisée auprès de ces acteurs.

Dans cet article, nous allons, en premier lieu, retracer les cheminements et les bouleversements qu'a traversé la communauté migrante kabyle en France tout en analysant les logiques d'attachement aux territoires d'origine dans chaque contexte. Cet attachement va se traduire par la contribution de cette catégorie d'acteur à la réalisation de projets de développement et d'intérêt général au sein des villages kabyles notamment par le financement de ces projets. Dans la deuxième partie du travail, nous développeront l'implication du mouvement associatif en France, qui est aussi considérée comme indicateur d'attachement et de promotion de la culture berbère, pour nous étaler sur l'accord de jumelage entre les communes de Bouzeguène et d'Aubervilliers tout en se basant sur l'apport de l'association « Bouzeguène-Europe »

### **I- Evolution et contexte historique de l'émigration Kabyle**

La Kabylie se caractérise par une longue période d'émigration (Hyankova, 2005). Avant 1830, une migration interne se manifeste par le déplacement des jeunes Kabyles, pour une courte durée, vers les grandes villes algériennes en quête de travail. « *La Kabylie fournit à la Mitidja une partie non négligeable de ses travailleurs agricoles* » (Temime, 2001, 120). A la suite de la colonisation française, et après les insurrections de 1871<sup>§</sup>, la Kabylie se voit confrontée à de nombreux bouleversements aussi économiques que démographiques. La France exige le paiement de l'impôt de guerre, de nombreuses personnes sont emprisonnées ou exécutées et les terres les plus fertiles sont confisquées (Direche-Slimani, 2004). Face à cet état de fait, la population kabyle, en forte croissance, commence à emprunter une nouvelle trajectoire de migration à

---

<sup>§</sup> En 1871, l'armée française réussit à réprimer la rébellion à laquelle la Kabylie a activement participé.

internationale. Dans cet ordre, Direche-Slimani (1997, 48) avance que : « *Cette surpopulation d'une terre extrêmement morcelée, pauvre, vivant d'une agriculture primitive de montagne ne laisse qu'une alternative : la faim ou l'émigration* ». Les premières vagues de la migration dans cette perspective avaient pour destination la Tunisie, puis les kabyles choisissaient, en majorité, la France\* comme pays d'émigration.

La principale vague d'émigration kabyle en France commence en 1906-1907 (Direche-Slimani 1997). Il s'agit d'ouvriers travaillant dans les raffineries, dans les mines, dans les docks et dans les huileries. Selon Chaker (1998), le nombre d'algériens établis en France en 1914 était de 13000 dont plus de 10000 étaient originaires de la Kabylie. Au début de la guerre de libération, le nombre d'émigrés-ouvriers augmente. Selon le même auteur, leur nombre atteint environ 212000 en 1954, dont 120 000 Kabyles.

### **I-1-Fondements du maintien des liens entre émigrés et villages d'origine**

#### *Reconstitution du modèle de gestion villageoise Kabyle*

Pendant la période évoquée ci-dessus et les premières années après l'indépendance de l'Algérie, les communautés kabyles envoient certains individus à l'étranger, souvent les plus jeunes de la famille, avec des buts bien précis : « nourrir la famille, payer les dettes, gagner l'argent nécessaire à l'achat de bétail, à la construction d'une maison ou au mariage ». A cette époque, Les émigrés sont considérés des villageois à part entière. Ils sont tenus de respecter les valeurs traditionnelles villageoises telles que l'importance du groupe (Hyankova, 2005). Selon Sayad (1977), cette période correspond au premier âge de la migration algérienne en France.

Les Kabyles installés en France ont reconstitué les *jemaâ*<sup>††</sup>, l'assemblée villageoise coutumière qui est l'unité politique traditionnelle des villages kabyles. La participation à l'organisation de leurs villages d'origine constitue une obligation et non pas une volonté car la raison même d'être de cette reconstitution se traduit par le rapprochement d'un groupe d'émigré partageant leur ascendance villageoise. Les membres composant cette *jemaâ* sont tenus de verser des contributions sous forme de taxes communautaires. En cas d'un refus de paiement d'un membre, il est du rôle de l'*Amin*<sup>‡‡</sup> de le rappeler des risques de sa mise à l'écart du groupe. Ces devoirs correspondent à ce que l'on appelle le

---

\* Jusqu'à l'indépendance en 1962 l'Algérie a été officiellement une partie de la France, à la différence de la Tunisie, qui était un protectorat français.

†† Jemaâ (réunion des hommes du village) est constituée par la réunion périodique des représentants de chaque famille ou de chaque quartier constitutif du village, cette institution villageoise siège dans une construction particulière, la *tajmaât*, ou « maison des hommes », qui impose sa présence quasi sacrée au sein du village ; elle gère la plupart des affaires de la communauté villageoise composée de tous ses habitants (Lacoste-Dujardin, 2001).

‡‡ (Le doyen) élu par les membres composant la *Tajmaât*

*Tiwizi*<sup>§§</sup>(Lacroix, 2012). Ainsi, la principale fonction des *jemaâ* issues de la migration est de maintenir une caisse commune permettant le couvrent des frais de rapatriement en cas de décès\* .

Les organisations villageoises expatriées assurent également le rôle de facilitateurs d'intégration. Les premiers-arrivants ont su monter un réseau de connaissances dans le pays d'accueil ce qui influe sur le choix de la destination des nouveaux arrivants. Les anciens assurent également l'hébergement pendant les premiers mois d'installation des nouveaux arrivants. Les amis et les membres de la famille facilitent l'accession à un premier logement et à un premier emploi (*Ibid.*).

#### *Réinvention de l'identité villageoise*

Pour Sayad (1977), les transformations culturelles et sociales constatées au sein de la société algérienne ont engendré sa dépayssation. Cette dernière a contribué à la modification du modèle d'émigrés travailleurs en qualité de paysan attaché aux valeurs villageoises. Elle modifie « *le rapport qui unissait initialement l'émigration à l'indivision familiale* » (Sayad, 1977, 72) entraînant « *le reniement de la communauté et de la solidarité ancienne* » (Sayad, 1977, 74). Le passage d'une émigration masculine de travail à une émigration familiale constitue une autre forme de représentation des émigrés Kabyles en France qui se voit autonome et non contrainte par la réglementation villageoise. Bessah (2015, p 76) affirme que « *c'est par l'intermédiaire de cette communauté que se renforcent et se revivifient les relations avec le pays d'origine* ».

Afin de justifier l'origine de l'implication de la migration dans cette perspective, Lacroix (2009) revient sur l'histoire politique et migratoire de ces populations. Les mesures de restriction, prises par le gouvernement français vis-à-vis de l'émigration de travail en 1974, ont accéléré les décisions de regroupement familial et mis fin à la concentration spatiale des communautés villageoises. Dans la suite de ces mesures, les frontières des pays d'accueil se ferment de plus en plus et le marché du travail se restreint davantage. Ces mesures ont participé grandement à l'accélération et à la diversification socioprofessionnelle des groupes immigrés. Pour l'auteur, l'implication de cette migration dans leurs villages d'origine est guidée par une volonté personnelle de

<sup>§§</sup> C'est un ensemble de droits et de devoirs associés au statut de villageois. Traditionnellement, *Tiwizi* requiert la participation aux tâches collectives du village : culture des terres collectives et maintien de l'équipement public (mosquée, système d'irrigation, etc.). Les émigrés continuent de participer aux travaux collectifs par l'envoi groupé d'argent. Ces organisations villageoises de migrants assurent donc la continuité du rôle de villageois.

\* La région Ath Idjer (Tizi-Ouzou) dispose, depuis plus d'un demi-siècle, de deux organisations communautaires « *tajmaat elarch* », à Marseille et à Paris qui tiennent des cotisations de 2 euros par personne pour le rapatriement de chaque défunt. Cette organisation apparaît pour la première fois vers 1936. Durant cette période, le corps d'un défunt de la région dont la famille avait été incapable de prendre en charge ses funérailles avait été jeté à la mer. Pour éviter que ce type d'incident ne se reproduise, les hommes de la région se sont mis d'accord pour maintenir une caisse commune pour couvrir des dépenses du rapatriement du corps en cas de décès d'une personne de la région (Bessah, 2015)

vouloir assurer le bon fonctionnement des services de bases au sein de la communauté de départ. Une volonté politique par la prise en charge des besoins des citoyens que l'Etat n'a pas pu assurer. Et enfin, par cette implication, les émigrés confortent leur image positive dans le village.

Toutefois, force est de constater que l'hétérogénéité de la population émigrée rend la contribution au développement des villages d'origine difficile à apercevoir. Lacroix (2009) distingue quatre catégories d'acteurs qui jouent un rôle particulier au sein des associations : « la bourgeoisie immigrée, les retraités, les jeunes, les militants syndicaux et politiques ». Pour la première catégorie, l'implication procède d'une volonté d'affirmer leur statut social au sein du village. Les émigrés retraités se considèrent comme classe non négligeable dans la société Kabyle du fait qu'ils sont actifs dans les deux organisations d'origine et d'accueil. Ils sont constitués en vecteur de communication entre les deux groupes. Pour la catégorie des jeunes, l'implication n'est pas résultante d'obligation envers le territoire d'origine puisqu'ils ont quitté le pays à un jeune âge et l'option du retour n'est pas envisagée. Dans cette optique, les contributions de développement envers le village d'origine sont guidées par la volonté de garder et de s'approprier une histoire familiale kabyle. Pour la dernière catégorie, son implication au développement est un moyen de réinventer l'engagement politique depuis l'étranger. Les binationaux, issus de plusieurs générations de migration, est une autre catégorie d'acteurs qui participent par leurs initiatives à la mise en place de projets de grande envergure. Parmi ceux-ci, des élus français d'origine algérienne se sont impliqués dans des accords de la coopération décentralisée (Abrika, 2016).

## **I-2- Le mouvement associatif kabyle en France**

Le mouvement associatif issu de la migration trouve son origine dans l'expression identitaire et culturelle berbère. Les relations entre les kabyles et les arabophones algériens se voyaient déjà conflictuelles avant le déclenchement de la guerre de libération algérienne. Après l'indépendance de l'Algérie, l'implication des émigrés kabyles, qui se désignent eux même en « Franco-berbères », se manifeste par une véritable renaissance dans un dynamisme et un enthousiasme remarquablement productifs. En effet, à côté d'associations d'immigrés algériens de culture arabe qu'encourage le gouvernement algérien, près d'une centaine d'associations culturelles berbères sont observées en France (Lacoste-Dujardin, 2006). Ainsi, plusieurs associations, avec comme objectifs la revendication et la promotion de la culture *amazigh*<sup>+++</sup>, sont apparues en France. Au milieu des années 1960, l'académie berbère et la coopérative *Imedyazen* (poètes) voient le jour. Puis le constat se manifeste pratiquement dans toutes les associations berbères de France. En effet, ces dernières années, nous constatons que dans la majorité des associations qui ont été créées en France, la promotion culturelle, identitaire et villageoise est au cœur de leurs nominations et objectifs. Tableau (1) Illustration des objectifs de quelques associations kabyles en France

---

<sup>+++</sup> Amazigh : signifie Berbère en langue française

Nom de l'association	Objectifs
AFIR TADUKLI	- Recherche et promotion sur l'identité Berbère - Améliorer le quotidien de nos concitoyens
Comite Adrar amellal de paris	- Formation et animation à caractère culturel, sportif et social en direction des jeunes et de la famille dans le village Adrar Amellal en Kabylie
Association Amaynouth	Promouvoir et faire connaître la culture berbère en particulier kabyle
Association Ameslay	- Promotion, sauvegarde et protection de la culture berbère en France et en Afrique du Nord - Tisser des liens entre la France et l'Afrique du Nord pour des projets de développement durable
Association solidarité Ifigha France	- Promouvoir la culture et l'histoire berbère - Œuvrer pour le rapprochement des populations Françaises et Algériennes pour une cohabitation fondée sur le respect mutuel
Club Adlis	- Promouvoir la culture berbère en France, notamment à travers la littérature
Izorane, association sociale et culturelle sur les racines berbères	- Contribuer au développement social et sanitaire dans les villages berbères, promouvoir la culture berbère

**Source :( regroupement de données personnelles)**

A l'indépendance de l'Algérie, l'émigration vers la France n'a pas connu un bouleversement important. Le mouvement migratoire, dans cette optique, est guidé par une préférence d'émigration aux anciennes colonies. Toutefois, tenter une analyse de l'émigration proprement kabyle en France en proposant des statistiques n'est pas une tâche aisée. En effet, les spécificités culturelles et identitaires ne sont pas prises en compte dans les analyses relatives à l'immigration. Le seul critère de distinction est la nationalité d'origine ; le paramètre linguistique n'entre pas en considération. Le tableau ci-dessus ne retrace pas la totalité des associations de migrants kabyles en France. Néanmoins, il met en avant l'esprit d'attachement et d'appartenance de ces groupements à leurs origines communes. Ces associations montrent, en effet, que les citoyens kabyles en émigration sont en étroite relation avec leurs villages d'origine. Ils contribuent notamment aux différentes activités portées par les villageois. La raison d'être de ces associations constitue un prolongement des valeurs anciennes tout en introduisant de nouveaux éléments qui se basent sur des apports collectifs plus encadrés et plus organisés pour justement pallier aux insuffisances des contributions individuelles souvent éparpillées (Zoreli, 2016).

**li- Accord De Cooperation Entre Les Communes De Bouzeguene (Algerie) Et D'aubervilliers (France)**

**Implication de la communauté des émigrants dans l'impulsion des accords de coopération décentralisée : illustration par le jumelage d'Aubervilliers (France) à Bouzeguène (Algérie).**

---

Dans le contexte de la décentralisation des pouvoirs politiques, d'aménagement perpétuel des territoires et de l'importance croissante des relations internationales, les collectivités territoriales se sont lancées dans des actions de coopération au développement. Cette pratique est désignée par « coopération décentralisée ». Elle constitue le prolongement des jumelages opérés en Europe après la deuxième guerre mondiale.

En France, la notion de coopération décentralisée vient surtout désigner une coopération de collectivités territoriales à collectivités territoriales, entre la France et un pays étranger. Elle a été tout d'abord illustrée dans la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992<sup>+++</sup>, relative à l'administration territoriale de la république, qui fut la première à poser un ensemble de règles précises en matière de coopération décentralisée en France. Ensuite, la notion de coopération décentralisée a été élargie et assouplie dans la loi du 7 février 2007<sup>§§§</sup>. La loi du 7 juillet 2014<sup>\*</sup> autorise les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes compétents de mener des actions de coopération. Selon le Ministère Français des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE, 2001), « *la coopération décentralisée regroupe l'ensemble des actions de coopération internationale, menées par convention, dans un but d'intérêt commun, par une ou plusieurs collectivités territoriales Françaises (régions, départements, communes) et leurs groupements et une, ou plusieurs autorités locales étrangères, dans les limites de leurs compétences*<sup>++++</sup> »

En Algérie, ce n'est qu'en 2011, dans la loi relative à la commune, que la notion de jumelage est employée pour la première fois. Dans une perspective de méfiance, les articles 55 et 106 du code communal algérien stipulent que toute commune souhaitant conclure une convention de jumelage avec une collectivité territoriale étrangère, doit au préalable avoir l'accord du Wali et du ministre chargé de l'intérieur après avis de celui des affaires étrangères. Dans la loi relative à la wilaya, la notion de coopération décentralisée est consacrée d'une manière implicite et floue. L'article 8 de cette présente loi s'oriente d'emblée vers des prudenances ou des réserves d'ordre d'intérêt national. Par contre, le substantif « décentralisé », accolé à coopération, n'est pas employé. L'article 55 de cette même loi stipule que parmi les délibérations qui nécessitent l'approbation du ministre chargé de l'intérieur, les conventions de jumelage. En février 2015, l'instruction n° 54 du 10 février 2015 relative à la dynamisation

---

<sup>+++</sup>Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

<sup>§§§</sup>Loi n° 2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements.

<sup>\*</sup> Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale.

<sup>++++</sup>Circulaire du 20 avril 2001 sur la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises et de leurs groupements avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements

des accords de coopération décentralisée signés entre les collectivités territoriales algériennes et leurs analogues étrangères fut promulguée. Celle-ci, constituant l'encadrement opérationnel de la coopération décentralisée, vise à relancer les relations de coopération décentralisée liant les collectivités territoriales algérienne et leurs homologues étrangères. La promulgation du décret exécutif n° 17-329 du 15 novembre 2017 fixant les modalités d'établissement des relations de coopération décentralisée entre les collectivités territoriales algériennes et étrangères constitue un cadrage et une reconnaissance de cette pratique en la précisant de manière officielle.

### **I-1- Aperçu de l'accord des deux collectivités**

Selon la déclaration d'Alger de 2012 signée entre les chefs d'Etats algérien et français, les deux pays ouvrent de nouvelles perspectives de coopération à l'occasion des cinquante ans après l'indépendance de l'Algérie. C'est dans ce contexte qu'a été initié le jumelage entre les communes de Bouzeguène et d'Aubervilliers

La commune d'Aubervilliers entretient des relations étroites avec plusieurs villes de différents pays dans le cadre de son action internationale comme Beit Jala (Palestine), Iéna (Allemagne), Bouilly (Mauritanie) et Bouzeguène (Algérie)

Dans une perspective de nouer un partenariat de coopération décentralisée avec une ville algérienne, la mairie d'Aubervilliers avait initié une première tentative pour une relation symbolique avec les communes de Sétif et de Constantine qu'elle avait invitées en 2011 pour commémorer la tragédie du 8 Mai 1945<sup>\*\*\*\*</sup>. Cette tentative n'a pas apporté de résultats parce que les responsables des communes de Sétif et de Constantine n'ont pas répondu favorablement à l'invitation. Puis la commune d'Aubervilliers s'est tournée vers l'une des villes de la wilaya de Bejaïa « *Il y a plusieurs villes qui se portent candidates, notamment celle de Bejaïa. Aucune décision n'a encore été prise et chaque fois qu'on réfléchit, on fait face à une compétition entre les différentes villes de cette wilaya. À Aubervilliers, il y a une communauté algérienne de Bejaïa qui est très importante* » (Salvator, 2012). Finalement, la mairie d'Aubervilliers s'est penchée vers un accord de jumelage avec la commune de Bouzeguène (Tizi-Ouzou) suite aux efforts consentis par l'association « Bouzeguène-Europe ».

Bouzeguène est une commune de Kabylie en Algérie, située au Sud-Est de la wilaya de Tizi-Ouzou, à environ 75Km du chef-lieu de wilaya. Elle compte environ 35 000 habitants. La commune est composée de 24 villages. L'organisation de l'émigration de cette commune a connu le jour dans les années 1960. Cette organisation, de type traditionnel à l'image des structures villageoises kabyles, contribuait généralement au rapatriement des corps des défunts. Aujourd'hui, les villages se sont constitués en associations avant de se rassembler dans une sorte de fédération de comités de villages connue sous l'appellation de Aarch *Ath Yedjar*, renfermant 15 villages. Ces derniers sont

---

<sup>\*\*\*\*</sup> Aubervilliers est la seule ville de France à commémorer la tragédie du 8 Mai 1945

**Implication de la communauté des émigrants dans l'impulsion des accords de coopération décentralisée : illustration par le jumelage d'Aubervilliers (France) à Bouzeguène (Algérie).**

---

répartis en deux groupes. Il s'agit pour Bouzeguène de *AthYighil, Ath Ikène, Ibekarene, Ath Saïd, Ibouyesfene, Tazrouts, Ikoussa* et *Ihitoussène*. Ces structures ont pour mission d'identifier les besoins de développement de leurs villages, planifier les actions à mener et mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre des actions. Face à l'insuffisance de subventions de l'état, des associations de Kabyles en France œuvrent pour enregistrer toutes les insuffisances dans les villages, entre autres eau, routes, centre culturel, médicaments, forage de puits...etc. (Kaci, 2012).

*Genèse et évolution du partenariat*

Le jumelage de la mairie d'Aubervilliers (France) et celle de Bouzeguène (Tizi Ouzou) a été signé le 04 novembre 2012 entre les deux maires des deux communes, Mourad Sadji et Jacques Salvator. Dans le cadre du rapprochement entre les deux communes, et pour permettre la concrétisation des recommandations inscrites dans la lettre d'intention de jumelage qui s'accorde sur la volonté de poursuivre des échanges amicaux sur une base d'égalité et d'intérêts communs visant le développement des deux territoires, la commune de Bouzeguène, pour améliorer la gestion communale en matière de formation, a exprimé son besoin dans plusieurs domaines :

- Outils de communication et de gestion : relation avec le public, voiries et urbanisme, protection de l'environnement, tri sélectif.
- Handicape et santé : méthode de définition des priorités, méthode pour répertorier les handicapés
- Jeunesse et sport entre associations : formation en foot Ball, Karaté Do, accompagnateurs.

Cependant, l'absence des initiatives locales des deux parties surtout de la commune de Bouzeguène a fait que le jumelage soit en situation de léthargie. Depuis sa signature, l'accord enregistre des hauts et des bas et ces dernières années, il s'est quelque peu essoufflé. Bien que plusieurs tentatives de relances ont été établies à maintes reprises<sup>§§§§</sup>, le jumelage peine à trouver sa finalité et son orientation. Le décès de l'ancien maire d'Aubervilliers Jacques Salvator, le renouvellement des exécutifs des deux collectivités suite aux élections municipales et la mise à l'écart des associations locales lors des organisations des rencontres entre les deux communes n'a fait qu'à noircir le bilan négatif de l'accord. Les résultats escomptés de ce jumelage ne sont pas atteints. Les relations entre les deux communes existent toujours, mais les échanges, de part et d'autre, sont en panne.

*Rôle de l'association Bouzeguène-Europe*

---

<sup>§§§§</sup> Plusieurs voyages d'affaires ont été effectués dans la perspective de relancer le jumelage entre les deux villes :

- Visite d'une délégation de la mairie d'Aubervilliers à Bouzeguène le 04/12/2017.
- visite d'une délégation de la commune d'Aubervilliers conduite par la maire Meriem Derkaoui le 20/11/2018.

« Bouzeguène-Europe » est une association de loi 1901 créée le 22 octobre 2012 à Aubervilliers par des jeunes kabyles originaires de Bouzeguène (wilaya de Tizi-Ouzou). Son objectif est de favoriser les échanges, la promotion et le développement de Bouzeguène et sa région. Dans cet ordre, l'association a joué un rôle majeur dans le rapprochement des communes de Bouzeguène et d'Aubervilliers. Les premières propositions ont été avancées par les responsables de l'association auprès de la mairie d'Aubervilliers qui a répondu favorablement et a aussitôt entamé la procédure par plusieurs visites de travail effectuées dans la commune de Bouzeguène. Toutefois, l'association semble peiner, en l'absence de soutien, de contacts continus et de financements.

Bien que la migration kabyle apporte beaucoup au territoire d'origine, dans certains cas plus que les subventions étatiques<sup>\*</sup>, il est à signaler que les associations issues de l'émigration souffrent en matière de financement et d'accompagnement. Dans d'autres régions comme le Maroc, les associations issues de la migration ont su constituer un réseau externe de financement qui se traduit par la mise en place d'un champ d'organisations intermédiaires dont la vocation n'est pas de mettre en œuvre des projets de développement, mais à soutenir les organisations qui sont porteuses de projet, en particulier les organisations villageoises. Cette démarche se base sur l'implication dans le tissu associatif et administratif français qui faciliterait la mise en place de la politique de co-développement en France et en Europe. Du côté du gouvernement marocain, des stratégies au sujet des actions dans les domaines des migrations et du développement sont mise au point. Parmi ces stratégies, on évoque à titre signalétique la Stratégie de mobilisation des compétences des Marocains résidant à l'étranger (MRE) de 2009, la Stratégie nationale de 2012 pour les MRE, la Stratégie nationale d'immigration et d'asile de 2014 et la Stratégie nationale sur l'accompagnement des MRE de retour (OCDE,2017).

L'absence de soutien de la part des pouvoirs publics algériens et la méfiance à l'égard d'un mouvement associatif tourné vers la Kabylie sont des facteurs qui ont bloqué l'émergence d'un niveau intermédiaire d'association. Il n'existe aucun plan de soutien des projets de développement en faveur des organisations villageoises issues de l'émigration. Dans des conditions pareilles, ces organisations sont confrontées à elles-mêmes et « *restent isolées, incapables de concentrer des ressources suffisantes par elles-mêmes et dans l'impossibilité de compter sur des partenaires extérieurs* » (Lacroix, 2005, p 81).

## **Conclusion**

---

\* A titre d'exemple, les dépenses totales de la commune *Idjer* (sept villages) dans le cadre des PCD (programmes communaux de développement) entre 2005 et 2009 sont de 2 953 435 DA (réalisation d'un foyer de jeunes au niveau du chef-lieu de la commune), tandis que les dépenses du comité de village *Igerssafent* entre 2010 et 2012 sont de 6 997 029 DA. Autrement dit, les dépenses totales de la commune dans le cadre des PCD durant quatre ans représentent moins de la moitié des dépenses d'un seul village durant deux ans (Bessah, 2015)

A travers cet article, nous avons exploré l'implication des communautés issues de l'émigration dans leurs territoires d'origine. Au départ du mouvement migratoire kabyle, les spécificités organisationnelles ancestrales des villages, fondées sur un esprit collectif et d'appartenance, ont été reproduites de la même manière dans les territoires d'accueil, ce qui a mené les émigrés à garder un lien solide avec leurs villages d'origine et d'apporter une contribution au développement de celui-ci. Toutefois, les différents contextes et l'évolution des mouvements migratoires ont engendré une rupture avec ce mode de représentation des émigrés kabyles. Si le premier mouvement est caractérisé par une migration masculine contrainte d'adhérer à un groupe appartenant à un même village ou groupe de villages, le deuxième se caractérise par un regroupement familial justifiant cette appartenance par la volonté identitaire et culturelle.

L'apport de l'émigration aux villages kabyles est considérable. De nombreux projets de développement sont initiés ou financés par ceux-ci en collaboration avec les comités des villages. La constitution en association de migrants renforce cette implication par une coordination plus souple et un financement plus important. La communauté issue de l'émigration kabyle s'implique aussi dans les territoires d'accueil où plusieurs représentants municipaux sont des migrants ou fils de migrants. L'implication se traduit également par la montée de jeunes migrants soucieux de l'état de leurs villages et voulant garder et préserver un lien identitaire et culturel solide. C'est dans cet esprit que l'accord de jumelage entre les communes de Bouzeguène et d'Aubervilliers est tissé.

Le rôle de l'association Bouzeguène-Europe dans cet accord de coopération décentralisée est le rapprochement des deux collectivités territoriales et de faciliter les échanges entre elles. Elle est considérée comme le représentant de cet accord. Nonobstant des résultats mitigés de ce partenariat, nous pouvons conclure que l'association a fédéré amplement pour rapprocher et faire émerger un accord de coopération décentralisée entre la commune d'origine et celle d'accueil.

## **Bibliographie**

1. Abrika, B. (2011). La gouvernance locale traditionnelle solidaire. Cadre conceptuel d'une nouvelle gouvernance territoriale : Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou dans la région de Kabylie en Algérie. Colloque « Gouvernance et responsabilité : propositions pour un développement humain et solidaire » *CCFD-Terre Solidaire*. Décembre 2011.

2. Abrika, B. (2016). La coopération décentralisée, un levier pour le développement économique territorialisé. Exemples de projets de coopération franco-algérienne, les *Wilayate* de Bejaia et Tizi-Ouzou. *Monde en Développement* vol.44-2016/3-n175.
3. Bertheleu, H et Wadbled, P. (2017). Une longue histoire ! in Etienne G (ed.), *Histoires de migrations Intimités et espaces publics*. Presses universitaires François-Rabelais. Tours, PU François-Rabelais, p. 33-56.
4. Bessah, T (2014). Jeunesse, tajmaat et association en Kabylie aujourd'hui : cas d'Ath Idjer », *Insaniyat*. N°65-66. P 281-299. DOI : <https://doi.org/10.4000/insaniyat.14903>.
5. Bessah, T (2015). Organisations communautaires, émigration et développement dans une région de Kabylie, Ath Idjer (Tizi Ouzou). *Insaniyat.No* 69-70. P 63-82. DOI: [10.4000/insaniyat.15257](https://doi.org/10.4000/insaniyat.15257)
6. Chaker, S. (1998). *Berbères aujourd'hui*. Paris. L'Harmattan
7. Circulaire n° 54 du 10 février 2015.
8. Code des collectivités territoriales algériennes.
9. Déclaration d'Alger sur l'amitié et la coopération entre la France et l'Algérie. (2012). [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/declaration2012-signee\\_cle0e89c7.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/declaration2012-signee_cle0e89c7.pdf).
10. Décret exécutif n° 17-329 du 15 novembre 2017.
11. Dirèche-Slimani, K. (1997). *Histoire de l'émigration kabyle en France au XXe siècle*. Paris. L'Harmattan.
12. Direche-Slimani, K. (2004). Kabylie : L'émigration kabyle. Entre tradition économique et histoire politique. *Encyclopédie berbère*. No 26. P. 4046-4050. <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/1428>.
13. Dris, Ch. (2009). Les « frontaliers » de la coopération entre Marseille et Alger : de la marge à la médiation. *L'Année du Maghreb*. No 05. P 461-479. <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/645>.
14. Harzoune, M (1994). Le mouvement associatif kabyle. *Hommes et Migrations*, n°1179. P 47-51. [https://www.persee.fr/doc/homig\\_1142-852x\\_1994\\_num\\_1179\\_1\\_2285](https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1994_num_1179_1_2285).
15. Hyánková, T. (2005). L'immigration des Kabyles d'Algérie en République tchèque. *Études du CEFRES*. n° 6, 2005. halshs-01159685.
16. Kaci, k. (2012). Bouzeguène : solidarité de la communauté émigrée. *Quotidien El Wantan* Du 25/04/2012. <https://www.elwatan.com/archives/tiziouzou/bouzeguene-solidarite-de-la-communautem-emigree-25-04-2012>. consulté le 15/01/2020.
17. Lacoste-Dujardin, C. (2001). Géographie culturelle et géopolitique en Kabylie La révolte de la jeunesse kabyle pour une Algérie démocratique. *Hérodote*, 4(4), 57-91. <https://doi.org/10.3917/her.103.0057>
18. Lacoste-Dujardin, C. (2002). Grande Kabylie : du danger des traditions montagnardes. *Hérodote*, n° 107. P 119-146.
19. Lacoste-Dujardin, C. (2006). Un effet du « postcolonial » : le renouveau de la culture kabyle: De la mise à profit de contradictions coloniales. *Hérodote*, n° 120(1). P 96-117. doi :10.3917/her.120.0096.
20. Lacroix, T. (2005). *Les réseaux marocains du développement : géographie du transnational et politique du territorial*. Paris, Presses de Sciences Po

**Implication de la communauté des émigrants dans l'impulsion des accords de coopération décentralisée : illustration par le jumelage d'Aubervilliers (France) à Bouzeguène (Algérie).**

---

21. Lacroix, T. (2012). Transnationalisme villageois et développement : Kabyles algériens, Chleuhs marocains en France et Panjabis indiens en Grande-Bretagne. *Revue européenne des migrations internationales*. Vol 28. P 71-84 <http://journals.openedition.org/remi/5777> ; DOI : 10.4000/remi.5777
22. Lacroix, T. (2009). Intégration et développement : exemple de deux groupes berbères. *Accueillir*, n° 252, Dossier : « Le développement est-il une réponse aux migrations internationales ? ».
23. Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. [https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9F7B67D29E16FC503A71FACC2741D125.tplgfr25s\\_1?cidTexte=JORFTEXT00000722113&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000000002218](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9F7B67D29E16FC503A71FACC2741D125.tplgfr25s_1?cidTexte=JORFTEXT00000722113&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000000002218).
24. Loi n° 2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2007/2/2/2007-147/jo/texte>
25. Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2014/7/7/2014-773/jo/texte>.
26. Ministère Français des Affaires Etrangères et Européennes (2001). Circulaire du 20 avril 2001 sur la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises et de leurs groupements avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements. <https://www.senat.fr/ct/ct04-02/ct04-028.html>.
27. OCDE. (2017). *Le paysage des migrations au Maroc. Interactions entre politiques publiques*. Migrations et développement au Maroc, *Éditions OCDE*, Paris. <https://doi.org/10.1787/9789264279193-6-fr>.
28. Salvator, J. (2012). Vers un projet de jumelage entre Bouzeguène et Aubervilliers. Rédaction nationale. *Quotidien national Liberté* du 17 Mai 2012. <https://www.liberte-algerie.com/lalgerie-profonde/vers-un-projet-de-jumelage-entre-bouzeguene-et-aubervilliers-108045>. Consulté le 25/12/2019.
29. Sayad, A. (1977). Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France. *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 15. p. 59-79. <https://doi.org/10.3406/arss.1977.2561>.
30. Temime, É. (2001). Des Kabyles à Marseille : Une migration précoce et durable. *Confluences Méditerranée*, N°39. Vol 4. P 119-128. doi:10.3917/come.039.0119.
31. Zoreli, M-A. (2016). La régulation solidaire en Kabylie. *Revue internationale de l'économie sociale*. N° 339. p86-99